

Théocratie ou démocratie Transcendance ou immanence du pouvoir

Communication (texte et notes) du docteur **Léon NISAND** lors du Colloque *Religions et Sociétés* organisé le 7 avril 2001 par Espaces Dialogues avec le soutien de la Ville d'Illkirch Graffenstaden.

La liberté et la qualité de vie d'une société civile - quelle qu'elle soit - dépendent du choix qu'elle fait en rattachant le pouvoir soit à une source transcendante soit au consensus immanent de ses membres.

La croyance en général - loin de limiter ses différentes traductions aux grandes religions classiques ou à leurs variantes - n'en finit plus de se diversifier en une arborescence de sectes ou de prétendues religions qui projettent chacune de convertir la société et de subroger son administration.

Les religions polythéistes de l'Antiquité n'étaient que des cultes votifs dédiés à des idoles symbolisant toutes sortes de puissances et de pouvoirs. Plus il y avait d'idoles invoquées, plus la famille se sentait sécurisée. Lors du mariage, chacun des époux apportait dans son nouveau foyer les feux lares de son enfance et l'archipel idolâtrique, ainsi assorti, établissait un fonds commun de protecteurs tutélaires.

La révolution abrahamique de la croyance, il y a 3800 ans, introduisit tout d'abord un hénouthéisme qui se transforma bientôt en une nouveauté radicale : le monothéisme biblique, avec son Dieu transcendant, jaloux et exclusif de toute autre divinité - un Dieu qui se révèle et proclame un code moral reliant le peuple des adeptes dans le cadre d'une religion. Dans cette optique, il ne peut y avoir qu'une seule religion : la vraie ...

« Avec la croyance en un Dieu unique naquit d'une manière inévitable l'intolérance religieuse qui était demeurée étrangère à l'Antiquité » (FREUD, *L'homme Moïse et la religion monothéiste*, 1938)

Cette mutation religieuse ajoutait une différenciation métaphysique entre les individus qui sont déjà différents au niveau physique et mental, mais cela pouvait encore être surmonté grâce à une tolérance mutuelle. Cependant, il n'en fut pas de même sur le plan sociétal et surtout étatique : car quelle religion allait-on choisir afin d'établir des lois communes pour des citoyens de croyances différentes?

Les ordonnances religieuses ou idéologiques se prévalent de l'absolu et requièrent, en conséquence, une adhésion absolue de leurs adeptes. C'est pourquoi la croyance en une « Révélation » ou en une « Inspiration providentielle », fondatrice d'une religion ou d'une idéologie totalitaire, entraîne la certitude de détenir « la Vérité » - « la seule Vérité » possible - une Vérité invariable parce qu'elle est consignée par écrit, figée et idolâtrée soit dans un *Testament*, soit dans un quelconque *Mein Kampf* ou *Petit Livre Rouge* ou *Dianétique* - une « Vérité » qui réduit tout autre système de croyance à n'être qu'une méprise, voire une tromperie destinée à disparaître d'une façon ou d'une autre. Aussi, quand la morale d'une société est édictée au nom de la Transcendance, aucune autre morale ne peut plus se présenter comme concurrente de cette règle absolue. Par ailleurs, il ne saurait être question d'adapter ou de réformer - par des initiatives humaines - les volontés de Dieu exprimées en son nom par le collègue de ses porte-parole sur terre.

L'empereur Théodose, successeur de Constantin, a fait du christianisme la religion officielle de l'empire romain. Par la suite, même les rois barbares eurent intérêt à se convertir (comme Clovis en 498, en ex-voto d'une victoire sur ses ennemis), et ils faisaient convertir leurs sujets. Charlemagne, lui, inaugura une politique de terreur

appuyée sur la christianisation, notamment pour l'annexion des territoires saxons. Et ainsi, au Moyen-Âge - hormis les Juifs - tout le monde était chrétien en Occident. Le roi de France était sacré à Reims ; il recevait l'Onction Sainte et prêtait serment de défendre la foi et l'église catholique. Il était « *roi par la grâce de Dieu* » et « lieutenant de Dieu sur terre » ! On le créditait d'une faculté miraculo-thérapeutique puisqu'il était censé - depuis Robert le Pieux, fils de Hugues Capet - « *guérir les écrouelles par simple attouchement* » ! A cet effet, après avoir communiqué sous les deux espèces, le roi touchait chaque malade à l'endroit des plaies en traçant un signe de croix et en prononçant la formule : « *Le roi te touche, Dieu te guérit* ».

Cependant, on peut relever, déjà dans les écrits du premier siècle de l'ère chrétienne, l'amorce d'une séparation entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel. Ainsi, la célèbre injonction attribuée à Jésus : « **Rendez à César ce qui est à César, et à Elohim ce qui est à Elohim.** » (Math.XXII, 21)

Par la suite, l'amalgame des deux pouvoirs n'a pas empêché la survenue de graves tensions entre certains Etats chrétiens et Rome. On peut citer ainsi les conflits entre le pouvoir royal et l'église d'Angleterre qui aboutirent en 1533 à la création de l'église anglicane.

Notons également la crise entre Philippe le Bel et le Pape Boniface VIII, celui-là même qui, en 1298, avait canonisé Louis IX, le pugnace grand-père de ce roi de France.

Suite à diverses tensions entre les deux autorités, Boniface fit publier, en novembre 1302, sa fameuse bulle *Unam Sanctam* définissant les rapports entre le pouvoir spirituel de son église et les pouvoirs temporels. Cette bulle qui mentionne nommément la *Théocratie pontificale* comporte aussi la clause officielle des énoncés dogmatiques :

« **Il est de nécessité de salut de croire que toute créature humaine est soumise au pontife romain : Nous le déclarons, l'énonçons et le définissons.** »

L'esprit impérialiste de cette affirmation annonce bien la future proclamation de *l'infailibilité pontificale* en 1870.

Philippe le Bel, lui, n'y alla pas de main morte. Il fit citer le pape à comparaître devant un concile sous la triple accusation d'hérésie, simonie et sodomie. Il envoya à Rome son juriste Guillaume de Nogaret afin de s'assurer d'urgence de la personne du pape qui, de son côté, avait préparé une bulle d'excommunication contre le roi pour le 8 septembre ! Une lutte entre les édits royaux et les bulles papales... Au cours de l'arrestation à Agnani, dans la nuit du 6 au 7 septembre, Sciarra Colonna aurait frappé le pontife octogénaire et une légende rapporte même que Nogaret aurait giflé Boniface !

Le pape, libéré le lendemain par les habitants d'Agnani, mourut le 11 octobre de la même année.

Après la Réforme, on pratiqua des religions chrétiennes différentes selon les pays, suivant le principe édicté lors de la Paix d'Augsbourg en 1555 : « **Cujus regio, ejus religio** ». Il en résulta que - suivant les besoins de la politique intérieure ou extérieure de la nation - on pourchassait au nom de la foi, ou on tolérait, ceux de l'autre bord.

Henri IV, lui-même converti à trois reprises, signa en 1598 l'Edit de Nantes qui garantissait les droits des protestants, mais Louis XIV - après avoir autorisé durant quelques années des persécutions diverses et autres dragonnades - révoqua brutalement l'Edit de son grand-père par l'Edit de Fontainebleau (18 octobre 1685), au prix de l'émigration de plus de 3000 000 huguenots. L'article 12 de la Révocation de l'Edit de Nantes concède tout juste une autorisation de séjourner dans le royaume « *... aux sujets de la religion prétendue réformée, sans abjurer, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de les éclairer.* »

Dans cette ambiance s'élevait parfois quelque voix isolée prônant la tolérance. Ainsi Vauban s'attira la disgrâce de Louis XIV par ses interventions, et avant lui le Chancelier de France, Michel de l'HOSPITAL (1504-1573) qui écrivit à son souverain : « *L'important n'est pas de savoir quelle est la vraie religion mais de savoir comment les hommes peuvent vivre ensemble.* »

Le messianisme - ce rêve d'unification de toutes les religions en une seule foi universelle - ne pouvait réussir à instaurer sa paix idéale que si la Divinité - toute puissante, par définition - avait tenu un même discours à toute l'humanité, au même moment, dans un langage identique, pour une écoute identique !

Cependant, si l'on considère les enseignements des différentes religions, cette même Divinité aurait prescrit aux différentes civilisations - par le truchement de ses différents prophètes - des directives et des morales différentes voire opposées, provoquant ainsi une réédition continuelle du fratricide archétypique de Caïn contre Abel !

« **Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » répètent inlassablement les Bibles anciennes et nouvelles. Mais ceux qui relèvent d'une autre foi ou d'un autre culte sont-ils également des « *prochains* » ? Il semble que non si l'on considère les innombrables tueries des religions ou des idéologies, nationalistes voire universalistes - véritables sacrifices humains illustrés par ceux que l'on offrait au dieu Moloch ou à Tezcatlipoca ⁽¹⁾

- particulièrement le sacrifice suicidaire des terroristes *kamikases*, et même le sacrifice de peuples entiers pour consacrer les délires de quelque meneur illuminé ...

« *Guerres saintes* » - sous le prétexte de hâter l'avènement de la paix messianique : le « *salut* » au ciel ou les « *lendemains qui chantent* » sur terre ... Sanglantes croisades [y compris la terrible Croisade des Albigeois avec la fameuse injonction prêtée à Arnaud Amaury, légat du pape, avant le massacre des 3000 habitants de Béziers : « *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens !* »] - sac de Constantinople en 1204, lors de la 4e croisade - Saint-Barthélémy - Jihad - pogroms - ratonnades - goulag - Shoah - et autres « *purifications ethniques* » !

Les dieux jouent à se combattre à coups d'humains dans le champ clos de leurs mythes ... Les braves guerriers, eux, sont, selon les circonstances, prêtres ou victimes - sacrificateurs ou sacrifiés - dans leurs cultes sanguinaires. Les évocations martiales de certains rites initiatiques préparent les candidats à la mission sacrificielle qui leur sera dévolue par une autorité suprême. Or, un humain n'appartient à personne d'autre qu'à soi-même. Toute personne doit pouvoir gérer son identité et le choix de ses valeurs spirituelles et de ses croyances. Si l'on récuse le droit aux options personnelles inoffensives pour autrui, on récuse la personnalité de l'autre. C'est pourquoi, lorsqu'un courant spirituel établit sa suprématie, et impose ses préceptes identitaires à tous les citoyens soit par la force, soit tout simplement parce qu'il est majoritaire - la morale officielle et sa législation deviennent contraignantes, voire étouffantes pour ceux qui ne se situent pas dans la mouvance conforme.

Souvent, la théocratie, entraînée dans un tourbillon de surenchères soi-disant orthodoxes, aboutit à une morale de talibans, qui instaure la tyrannie pour les siens, et l'oppression pour les autres.

Par son hétéronomie, la théocratie vise à conjuguer son peuple avec la Transcendance, l'Absolu, l'Eternité, l'Inconnaissable, alors que par son autonomie, la société démocratique - structure juridique, institutionnelle et politique de la communauté nationale - se propose d'administrer l'immanence de la solidarité et des pouvoirs de tous les citoyens, c'est-à-dire la temporalité contingente d'une parcelle de notre monde ...

La séparation entre les pouvoirs religieux et les pouvoirs de l'Etat, témoigne de l'instauration d'une nouvelle théologie selon laquelle la transcendance est radicalement séparée de la politique des humains.

Dieu, c'est le Tout-Autre ! L'idée n'est pas nouvelle : selon la Kabbalah lourianique (XVI^e siècle) Dieu - qui est tout et qui remplit tout - se serait retiré pour laisser une place à une création extérieure à lui-même : l'univers. (*Tsimtsoum*)

Si un NIETSCHE a pu dire que Dieu est mort, et si d'autres ont pu penser que Dieu est indifférent face à sa création, ou même que Dieu n'existe pas - il est possible aussi de considérer, avec Emmanuel LEVINAS, qu'un gouffre infranchissable sépare la divinité de l'infinitésimale humanité. Cependant, je me permettrai de ne pas suivre le maître LEVINAS jusqu'au bout de son raisonnement religieux lorsqu'il affirme que ce gouffre entre divinité et humanité peut être franchi néanmoins par la parole : la parole de Dieu qui ordonne, et celle de l'humain qui prie !

Or, dans le foisonnement des « *miracles* » religieux interprétés comme des dérogations aux lois du cosmos par la Toute-Puissance, aucune parole divine n'a franchi le gouffre du silence vers les humains en folie pour les empêcher - entre autres infamies - de mener d'affolants cortèges d'enfants vers les chambres à gaz ...

Et, en sens contraire, aucune prière humaine n'a pu franchir ce gouffre du silence pour atteindre la miséricorde divine !

Jusqu'à la Shoah, et la découverte de la faillite des Alliances divines à Auschwitz, je pouvais encore me situer comme LEVINAS - sans prétendre m'exprimer aussi lumineusement que lui - mais à présent, je suis parti en exil dans la pensée agnostique qui refuse aussi bien le dogmatisme religieux que le nihilisme athée.

La société humaine qui, depuis un siècle, multiplie ses milliards de membres et ses pouvoirs technologiques à chaque génération, ne peut continuer ni à se gouverner selon des principes bloqués sur la sociologie de la haute Antiquité, ni à risquer les catastrophes voire l'autodestruction dans une grande conflagration religieuse.

Aujourd'hui, ce n'est plus la transcendance qui détermine l'immanence des valeurs dans le monde des humains, mais c'est cette immanence qui imagine une transcendance, et qui tend à interpréter son sens.

Ce n'est plus tant « la Vérité » que l'on recherche dans la religion, mais du sens : un sens à la vie, et dans la vie ...

C'est pourquoi on constate une évolution des peuples vers le système de l'**état démocratique** qui tient son autorité de la nation seulement. La démocratie suppose nécessairement une administration respectant la diversité et l'égalité de ses citoyens - un pouvoir libre de toute mise en tutelle par une croyance ou une religion.

L'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen précise : « **Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.** » Cette définition a donné aux Etats la possibilité de se dégager des systèmes théocratiques ou totalitaires d'antan, comme la méthode expérimentale a permis l'émergence d'une médecine scientifique dégagée du chamanisme et des invocations ou incantations mystiques.

« *La sortie de la religion, c'est le passage dans un monde où les religions continuent d'exister, mais à l'intérieur d'une forme politique et d'un ordre collectif qu'elles ne déterminent plus* » (Marcel GAUCHET, *La religion dans la démocratie, parcours de la laïcité.*)⁽²⁾

La spiritualité religieuse revient ainsi à ses origines premières qui relèvent de la conscience de chacun. Ainsi, PORTALIS écrivait en 1801 :
«*On ne doit jamais confondre la religion avec l'Etat : la religion est la société de l'homme avec Dieu ; l'Etat est la société des hommes entre eux. Or, pour s'unir entre eux, les hommes n'ont besoin ni de révélation, ni de secours surnaturels ; il leur suffit de consulter leurs intérêts, leurs affections, leurs forces, leurs divers rapports avec leurs semblables ; ils n'ont besoin que d'eux-mêmes.*»⁽³⁾

Mais cette libération du pouvoir populaire n'est évidemment pas acceptable par ceux qui s'étaient attribué et réservé une autorité absolue. D'où la réaction papale, après la promulgation de la loi de 1905 :

«***Cette thèse [de la séparation] est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite, en effet, l'action de l'Etat à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques ; et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur raison dernière, qui est béatitude éternelle***»⁽⁴⁾

Il reste néanmoins que persiste et persistera toujours - entre les domaines temporels et spirituels - une large zone d'interférences et donc, de dialogues politiques et de consultations éthiques qui garantissent les uns et les autres contre toute dérive dogmatique.

La laïcité - terme français, intraduisible jusqu'ici dans beaucoup d'autres langues - assure la séparation entre, d'une part, les pouvoirs temporels de la démocratie gouvernant les affaires de la collectivité, et, d'autre part, les différents pouvoirs spirituels. Ces pouvoirs spirituels - de leur côté, et chacun à sa façon - administrent sans ingérence de l'Etat un système particulier de valeurs auquel tout humain doit pouvoir adhérer, ou non, à titre personnel. A l'instar des résistants célébrés par le poète ARAGON « *Celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas* » ont enfin trouvé ensemble dans la société démocratique et laïque la Liberté, l'Egalité et la Fraternité.

Docteur Léon NISAND,

Grand-Maître Adjoint de l'Ordre Maçonique International *Le Droit Humain*

1 - « *Ô Teezcatlipoca, fais que tous, guerriers-aigles et guerriers jaguars, soient méritants. Puissent-ils être promis au sacrifice ... Fais que leur cœur ne ressente point la peur. Qu'ils goûtent la douceur de la mort d'obsidienne. Qu'ils réjouissent avec leur cœur la lame à double tranchant ... Puissent-ils trouver le repos dans le ventre, dans la gorge, dans l'étreinte de notre mère, de notre père, le soleil, le soleil de la terre ...* » (*Invocation aztèque pour le sacrifice des guerriers au Dieu-Soleil*)

2 - Gallimard, Le Débat, 1998.

3 - Cité par GAUCHET, *ibid.*, p.62.

4 - Cité par GAUCHET, *ibid.*, p.61.

**Lettre 21
Sept 2001
Réf.: Pouvoir - Religion**